



## Héritage d'un bien suite à décès

Par **MNO**, le **27/07/2021** à **14:44**

Mon papa décédé en 2016 nous a laissé en héritage une maison qui a été construite sur l'ancienne (rasée) qu'il avait acquis par héritage de ses grands parents. Nous avons vendu la maison (juin 2021) et le notaire ne nous informe pas.

Ma maman est décédée en 2015

Ils avaient 5 enfants communs et ma maman 2 issus d'un précédent mariage.

Quel sera le mode de calcul pour les héritiers et qui peut hériter du bien ?

enfants communs ?

Enfants issus du premier mariage, à quelle quotité peuvent-ils prétendent ?

Par **youris**, le **27/07/2021** à **15:05**

bonjour,

les enfants sont héritiers réservataires de leurs parents.

selon votre message, la maison a été construite sur un terrain, bien propre de votre père, donc la maison était, en principe, un bien propre de votre père.

donc seuls les enfants de votre père ont hérité en 2016 de la maison, comme cela doit être mentionné sur le règlement de succession de votre père en 2016.

les enfants non communs n'héritent que de leur mère (et bien entendu de leur père) mais cela a du être réglé à la succession de votre mère.

lors de la vente du bien en juin 2021, cela a du vous être précisé par le notaire (qui doit en principe lire l'acte) avant de signer.

mais seul votre notaire peut répondre à vos interrogations.

salutations